



Oui aux ordonnances de 1945, non aux ordonnances Macron. La Fédération CGT des services publics soutient la mobilisation des professionnels

Le Gouvernement a décidé de réformer l'ordonnance de la justice des enfants et présente son projet devant l'Assemblée Nationale le 11 Septembre prochain.

Par son projet, le gouvernement souhaite instaurer un code pénal des mineurs.

Dès le départ, la CGT PJJ a fait connaître son opposition au projet et s'est inscrite depuis de long mois dans un travail intersyndical pour défendre un autre projet pour la justice des mineurs.

C'est pourquoi, nous tenons à apporter tout notre soutien à nos collègues de la PJJ qui seront mobilisés pour défendre leurs conditions de travail et leurs missions le 11 Septembre prochain.

Ensemble, pour une autre justice des mineurs, la CGT PJJ et la CGT fédération des Services publics revendiquent:

- La priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives ;
- Une prévention à la hauteur des enjeux ;
- Le renforcement des partenariats prévention, protection, justice pour une prise en charge à tous les niveaux ;
- Les effectifs humains adaptés à la prise en charge ;
- L'attribution de moyens à hauteur des besoins (places en structure collective, en famille d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc. ...) ;
- Les moyens techniques et les procédures adaptées à la réalité du terrain ;
- La fin de la marchandisation du travail social.
- Le retrait du fichier biométrique lié à la loi « Asile et Immigration »
- Le prise en charge des enfants confiés jusqu'à 21 ans dès que cela est nécessaire

Montreuil, le 9 septembre 2019